

Communiqué de presse du 26 mars 2025

RESULTATS 2024 : POURSUITE DE LA CROISSANCE

Les produits s'élèvent à 23,4 millions de francs et un bénéfice de 3,3 millions est réalisé, l'Etat de Fribourg touche un dividende de 2,8 millions. Les activités liées aux véhicules progressent une nouvelle fois. 91 % de la clientèle évalue positivement le service public offert par l'OCN.

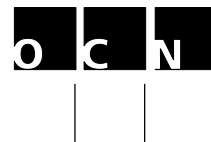
La demande de mobilité individuelle est soutenue. Le parc des véhicules fribourgeois se monte à 297'833 unités, soit une croissance de 1,4 % (2023 : 1,8 %). Celle-ci est comme de coutume supérieure à la progression nationale qui s'élève à 0,9 %. Plus de 90'000 véhicules ont fait l'objet d'un contrôle technique (2023 : 97'003) ; ce ralentissement est lié aux ressources disponibles. Les volumes progressent dans le domaine des examens de conduite théorique et pratique, à savoir 18'767 unités (2023 : 16'896).

Revenus à la hausse. Les revenus d'exploitation s'élèvent à 23,4 millions de francs, soit une hausse de 0,4 million (+ 1,7 %) comparativement à l'exercice 2023. Il s'agit pour l'essentiel d'un effet volume touchant les immatriculations de véhicules, les examens de conduite ainsi que les permis de conduire. Le bénéfice de l'OCN se monte à 3,3 millions de francs ; l'Etat de Fribourg profite d'une importante contribution de 2,8 millions.

Le permis bleu n'est plus valable depuis le 1^{er} novembre 2024. Un courrier a été envoyé aux personnes concernées afin de les inciter à l'échanger contre un permis de conduire au format carte de crédit. Plus de 14'600 personnes ont profité de cette offre proposée dès le printemps 2023.

Les besoins des clients toujours au centre des préoccupations. Dans le cadre d'une mesure de la satisfaction de la clientèle, plus de 500 clients et clientes ont été contactés par M.I.S. Trend. 91 % expriment une satisfaction totale ou bonne par rapport aux prestations de l'OCN. Cet excellent résultat confirme que les processus, et en particulier la qualité des services proposés, répondent aux attentes de la clientèle.

Mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'imposition des bateaux. Le Grand Conseil a adopté au printemps 2023 une nouvelle base d'imposition applicable aux bateaux. La pression fiscale a été globalement réduite de 12 %. Des mesures favorisant les motorisations électriques ont été introduites ; 570 bateaux en bénéficient. Au 30 septembre 2024, le parc des bateaux s'élève à 5'427 unités (2023 : 5'526). Quant à la masse fiscale, elle se monte à 2,2 millions de francs (2023 : 2,5 millions).



L'OCN, établissement autonome de droit public de l'Etat de Fribourg, est en charge de l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière. A ce jour, le canton compte plus de 255'000 conducteurs et conductrices ainsi que près de 298'000 véhicules. L'OCN s'occupe également du domaine de la navigation et perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux pour le compte du canton de Fribourg (123 millions de francs).

Selon des enquêtes du Surveillant national des prix, les émoluments de l'OCN figurent parmi les plus bas de Suisse : ils sont inférieurs de 20 % à la moyenne nationale.

L'OCN emploie 107 personnes, soit 97,7 équivalents plein-temps ; 5 apprentis et stagiaires sont formés.